

**Maître François CHAMBOLLE**  
**Avocat à la Cour**  
**Palais de Justice CASE N°86**  
**E. V.**

Bordeaux, le 31 octobre 2011

Mon Cher Confrère,

Comme suite à ma lettre du 5 OCTOBRE, qui ne paraît pas être suivie d'effet, je reçois de ma Compagnie une lettre insistante, me demandant de poursuivre les pourparlers amiables, et je m'empresse donc de vous en transmettre les termes, vous rappelant que je vous ai déjà demandé, au cas où vous ne désiriez pas transiger et où vous voudriez passer à la phase procédurale, de m'en avertir, la Compagnie d'assurance se reposant sur moi pour la suite de ce dossier, comme je vous l'ai à plusieurs reprises écrit.

En résumé, la situation est la suivante, telle qu'il m'est demandé de vous l'exposer :

1°/ Il n'y a aucune opposition à la recherche d'une solution transactionnelle, et toute procédure judiciaire passant outre à cette éventualité, ne pourrait être considérée comme justifiée que si ces pourparlers transactionnels échouaient, ce qui n'est pas actuellement le cas,

2°/ Une difficulté existe sur le plan de l'admission par votre client que l'aide ménagère le concernant ne se justifie pas.

Il semble en effet, suivant le médecin Conseil de la Compagnie, que dans la mesure où il n'y a jamais eu de tentative (puisque ce n'est pas le projet familial actuel), de laisser vivre votre jeune client seul dans un appartement, il n'est pas possible d'affirmer, ni d'infirmer, que cette aide serait nécessaire,

3°/ C'est ainsi, que nous en venons aux propositions suivantes :

- **Renouvellement annuel de la paire de chaussures orthopédiques avec semelles**, sous réserve de ce que vous puissiez nous fournir la facture d'achat de la paire portée actuellement par la victime pour pouvoir en capitaliser le coût : accord de principe,
- **Préjudice sexuel : une offre de 8.000 EUROS** vous est faite, sous réserve de vos observations critiquant ce chiffre en plus ou en moins.
- **Souffrances endurées / 2/7 : 2.000 EUROS**

Dans l'attente d'être informé de votre position pour votre client le plus rapidement possible dans ce dossier que nous avons, me semble t-il, tout intérêt à régler prochainement, ou dans l'attente de votre indication que vous préférez saisir la juridiction compétente,

Je vous prie d'agréer, Mon Cher ( ), l'assurance de mes sentiments les meilleurs.